



Les chroniques

Une chronique pré-enregistrée est constituée :

- d'un texte dialogué n'intégrant pas d'interview d'intervenant externe, dont la thématique découle principalement des programmes scolaires et/ou des intérêts des élèves
- d'illustrations sonores (bruitages, tapis musicaux)

Cette chronique d'une durée de 1 minute 30 secondes à 3 minutes est « autoporteuse » (doit pouvoir être comprise sans mise en contexte ni pré-requis).

La chronique est enregistrée en classe.

Thèmes des chroniques et reportages

Les thèmes de ces rubriques peuvent être variés et dépendre :

a. des branches enseignées (quelques exemples)

- **français** :
 - littérature, critique de livres
 - récitation de poèmes
 - résumé « coup de pub » pour un livre
 - le conte du pourquoi et du comment
 - la nouvelle fantastique
 - c.f. séquences didactiques
- **géographie**
 - présentation des communes de la région
 - catastrophes naturelles
- **histoire**
 - horoscope des explorateurs
 - les interviews de Louis XIV et sa Cour...
 - histoire de la commune
- **allemand / anglais / italien**
 - révision grammaticale pour les parents (allemand)
 - présentation du Tessin (italien)
- **sciences**
 - présentations de la faune locale
 - histoire des arbres
- **musique**
 - présentation d'un instrument de musique (histoire construction etc)
 - présentation de courants musicaux, d'artistes etc...
- **arts**
 - présentation d'artistes, de peintures etc
- **Economie**
 - visite d'un Musée
 - histoire des échanges, naissance de la monnaie
- **latin / maths**
 - la minute latine / la minute maths

b. des intérêts des élèves (quelques exemples)

- présentation de nouveaux :
 - o CD
 - o DVD,
 - o livres, bandes dessinées, mangas...
- rappels historiques d'une année déterminée avec diffusion de courts extraits de succès de cette année
- présentations de films (cinéma, séries TV...)
- présentations d'artistes, d'artisans, de sportifs, de clubs sportifs de la région, de politiciens/ennes, de projets de la région et de leurs organisateurs, etc
- présentations de sports peu connus, etc



Etape 1 : choix du sujet

Si le choix des sujets n'est pas laissé aux élèves passer directement à l'étape 2 ! autrement étape no 1 du document J2

Journalisme Radio : la chronique préenregistrée (doc complet) Document J2

Etape 1 : choix du sujet

Thème et sujet de la chronique ?

* Quel aspect du sujet va être présenté ?

* formuler l'angle du sujet choisi sous forme de question

Pourquoi parler de ce sujet ?

Validation étape 1 prof élève

Etape 2 : préparation générale

A. → collecte d'infos : livres, journaux, articles sur internet...

→ Attention : selon les infos obtenues, les vérifier !!! (diversifier les sources d'infos = « garantie » de ne pas affirmer des « bêtises » !!!)

Etape 2 : Préparation générale

* Collecte et sélection d'informations

* Précise ci-dessous tes sources d'informations (titre du livre, du journal, nom du site internet) nom du ou des auteurs (si disponible)

1.

2.

3.

4.

Pour déterminer la crédibilité d'un site internet voici quelques critères :

- a. Le / les auteurs du site sont-ils identifiables ? (personnes, institution)
- b. Quelle est la crédibilité des auteurs ? *différence entre un site officiel et un site personnel...S'il s'agit d'un site personnel trouve-t-on des infos sur le rédacteur du site (un ingénieur en électronique qui écrit un site sur le fonctionnement de la radio sera a priori crédible quant aux infos qu'il donne !)*
- c. Les sources d'information du site sont-elles clairement données ? *Bibliographie, citations*
- d. Le site s'adresse-t-il au grand public ou à des spécialistes ?
- e. L'objectif du site est-il : l'information, la promotion, la propagande ? *Le ton et le style du discours en disent souvent long sur la valeur de l'information qu'on y trouve*
- f. Quelle est la qualité de l'expression écrite (orthographe, syntaxe...) *En général les sites qui transmettent de l'information douteuse laissent souvent à désirer sur le plan de la qualité de la langue...*
- g. Trouve-t-on la date de la dernière mise à jour ?



B. → sélection des infos et articulation de la présentation

Question no.

.....

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Question no.

.....

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Validation étape 2 prof élève

Pour traiter le sujet selon l'angle choisi, se référer aux documents sélectionnés, « trouver » les éléments d'informations pertinents et « intéressants » et à partir de ceux-ci imaginer trois à cinq « sous-questions » (à écrire sur la fiche page 2) auxquelles les réponses apportées permettront de traiter le sujet de la chronique déterminé à l'étape 1 (quel aspect du sujet va être présenté)

Pour chaque « sous-question » formulée, trouver dans les documents sélectionnés deux ou trois éléments informatifs permettant d'y répondre et les noter !

Etape 3 : rédaction de la chronique

Rédiger la chronique en respectant :

- les critères de « l'écrit parlé ».
- la « trame » définie à l'étape no 2
- avec la « check list rédaction » sous les yeux (**voir page 6**)

Attention : → recopier tel quel un texte produit par quelqu'un d'autre est du plagiat

Plagier, c'est « piller les œuvres d'autrui en donnant pour siennes les parties copiées » (Petit Larousse illustré, 2006)

Citer ses sources

Lorsque l'on prépare les textes que l'on va interpréter en radio il est impératif de citer ses sources :

- si l'on « reprend le texte » tel quel : il faut clairement indiquer qui est l'auteur et où l'on a trouvé l'information : on parle dans ce cas là de « citation ». Si le texte devait être publié par écrit le passage serait mis entre guillemets. Donc en radio on écrira par exemple : ... je cite...
- Si l'on reformule avec ses propres mots des informations (paraphrase), il faut, impérativement faire référence au document sur lequel on s'est basé pour rédiger « son papier » (crédibilité des infos transmises)

attention : si l'on ne change que quelques mots du texte il ne s'agit pas d'une paraphrase mais d'une citation...

Etape 3 : Rédaction de la chronique

Info

Présente l'angle du sujet dans les 20 premières secondes ok
 N'utilise pas un dialogue de genre « salut ça va- ça va et tu ? » ok
 L'intro se termine par la « sous-question » no 1 ok

Développement

Les « sous-questions » et éléments de réponses sont abordés logiquement dans la chronique ok
 La chronique est dialoguée ok
 Le dialogue ne doit pas être un interrogatoire de police ! ok
 Le dialogue ne se limite pas à de simples questions-réponses ok
 Les infos contenues dans la rubrique sont bien vérifiées ok
 La durée de la rubrique est d'au moins 1 minute 30 secondes ok
 Si on reprend et si le quel on parle doit par temps un d'ordre : ok
 Indique ton clairement qui est l'auteur ? ok
 Si on écrit « selon (nom de l'auteur du texte) : ... je cite ... » ok

Conclusion

Rédige une conclusion qui te permet soit de : ok
 (choisis ton choix)

De donner ton avis sur le sujet ok
 De donner des infos supplémentaires (ex sites internet, donne des liens d'ouverture etc) ok
 De déboucher sur un problème plus complexe... ok

*Attention : n'oublie pas de citer dans la conclusion toutes les sources d'informations auxquelles tu te réfères pour la préparation de cette chronique (sites, livres etc c-à page 1 étape 2) ok

* la chronique/rubrique est rédigée de manière à pouvoir être « lue » en radio ok

Validation étape 3 prof élève

Radiobus chronique outil 27/08/11 hapy

Etape 4 : exercer et enregistrer la chronique !

Lire à haute voix le texte dialogué ! Et corriger en conséquence ! (grille d'écoute **Doc G1**)
 → soit micro interne, soit micro USB soit enregistreur numérique

Etape 5 : montage sur ordinateur (document Radio-podcasts : outils techniques)

- utiliser d'abord Levelator pour régler automatiquement le volume sonore des enregistrements
- utiliser GarageBand ou Audacity pour le montage

Etape 6 : mise en ligne (document Radio-podcasts : outils techniques)

- Sur www.scolcast.ch via le login et le mot de passe reçus lors de l'inscription de la classe au concours



Journalisme Radio : la chronique pré-enregistrée (doc complet) Document J2

Etape 1 : choix du sujet

Thème et sujet de la chronique ?

* Quel aspect du sujet va être présenté ?

.....
.....

* Formuler l'angle du sujet choisi sous forme de question

.....
.....

Pourquoi parler de ce sujet ?

.....

.....

Validation étape 1 prof élève

Etape 2 : Préparation générale

* Collecte et sélection d'informations

* Précise ci-dessous tes sources d'information

(titre du livre, du journal, nom du site internet)
nom du ou des auteurs (si disponible)

1.
.....
2.
.....
3.
.....
4.
.....

Préparation de la structure de la chronique

Pour traiter le sujet selon l'angle choisi, se référer aux documents sélectionnés, « trouver » les éléments d'information pertinents et « intéressants ». A partir de ceux-ci, imaginer trois à cinq « sous-questions » (à écrire sur la fiche page 2) auxquelles les réponses apportées permettront de traiter le sujet de la chronique déterminé à l'étape 1 (quel aspect du sujet va être présenté)

Pour chaque « sous-question » formulée, trouver dans les documents sélectionnés deux ou trois éléments informatifs permettant d'y répondre et les noter !



Question no

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Question no

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Question no

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Question no

Elément 1 :

Elément 2 :

Elément 3 :

Validation étape 2

prof

élève



Etape 3 : Rédaction de la chronique

Intro

- Présente l'angle du sujet dans les 20 premières secondes ok
- N'intègre pas un dialogue du genre : « salut ça va ? » « ça va et toi ? » ok
- L'intro se termine par la « sous-question » no 1 ok

Développement

- ✓ Les « sous questions » et éléments de réponses sont abordés logiquement dans la chronique ok
- ✓ La chronique est dialoguée ok
- ✓ Le dialogue ne doit pas être un interrogatoire de police !
(le dialogue ne se limite pas à de simples « questions-réponses ») ok
- ✓ Les infos contenues dans la rubrique ont été vérifiées ok
- ✓ La durée de la rubrique est d'au moins 1 minute 30 secondes ok
- ✓ Si on reprend et lit tel quel un texte écrit par quelqu'un d'autre :
indique-t-on clairement qui est l'auteur ? ok
- ✓ A-t-on écrit « selon (nom de l'auteur du texte lu) ... je cite ... » ok

Conclusion

Rédiger une conclusion qui te permet soit de : Genre de conclusion choisi
(coche ton choix !)

- ✓ Donner ton avis sur le sujet
- ✓ Donner des infos supplémentaires (ex sites internet, donner des horaires d'ouverture etc)
- ✓ Déboucher sur un problème plus complexe...
- ✓ De résumer une info importante abordée dans la chronique

→ **Attention** : n'oublie pas de citer dans la conclusion toutes les sources d'information auxquelles tu t'es référé pour la préparation de cette Chronique (sites, livres etc cf. page 1 étape 2) ok

→ la chronique-rubrique est rédigée de manière à pouvoir être « dite » et non lue ok

Validation étape 3

prof

élève



Etape 4 : enregistrement et montage de la chronique

- ✓ Enregistrer introduction + conclusion ok
- ✓ Enregistrer si possible avec un enregistreur numérique (Edirol)
tous les textes (intro, développement, conclusion) ok
- ✓ Transférer tous les **bons** fichiers sur l'ordinateur ok
- ✓ Passer ces fichiers sur Levelator ok
- ✓ Ouvrir un projet GarageBand ou Audacity:
le nommer + sauver sur le bureau ok
- ✓ Glisser les fichiers « levelatorisés » dans GarageBand :
intro + développement + conclusion ok
- ✓ Augmenter le niveau sonore de la piste parlée de + 3.4db ok
- ✓ Effectuer le « montage nettoyage » de l'interview ok
- ✓ La durée de la piste paroles (intro, développement, conclusion)
dure 2 à 4 minutes ok
- ✓ «Sonorisation » du reportage : bruitages–musique ok
- ✓ Réglage des niveaux sonores (musique -10.9 db à -12.4 db) ok
- ✓ Ecoute du résultat résultat + niveaux sonores ok
- ✓ Exporter le reportage (menu partage) choisir : « sur le disque »,
(sélectionner le bureau) :
 - *en MP3 (compresser) pour Scolcast (son uniquement) ok
 - *en AAC (compresser) pour Scolcast (son + image fixe) ok
- ✓ Copier le projet GarageBand (ou Audacity) + le fichier « exporté » sur le bureau
sur une clé USB ok

Validation étape 7

prof

élève



Grille d'écoute **Document G1**

- 1. Le sujet est-il original ? oui non
- 2. La chronique commence-t-elle par une accroche ? oui non
- 3. Un angle particulier ou une manière originale de présenter la rubrique sont-ils « identifiables » par les auditeurs ? oui non
Si oui lequel / laquelle ?
- 4. Le sujet est-il présenté dans les 20 premières secondes ? oui non
- 5. Le déroulement de la chronique est-il logique ? oui non
- 6. Les explications sont-elles compréhensibles ? oui non
- 7. Le dialogue va-t-il plus loin que de simples « questions-réponses » ? oui non
- 8. Y a-t-il des longueurs ? (monologues...) oui non
- 9. Certains passages de dialogue semblent-ils avoir été copiés... ? oui non
- 10. La conclusion donne-t-elle des infos complémentaires ou un avis ? oui non
- 11. Les sources d'information ont-elles été clairement citées ? oui non
- 12. Finalement, a-t-on appris quelque chose de nouveau ? oui non
Si oui, quoi ?
.....
.....
- 13. Globalement, les textes ont-ils été « dits » et non lus ? oui non
- 14. Globalement, le ton est-il « radiophonique » ? oui non
- 15. Au niveau de sa durée, comment a-t-on trouvé cette rubrique ?
 trop courte courte longue trop longue

Remarques

.....
.....
.....
.....



Limites et droits

1. Droits d'auteurs

En classe : tarifs communs → couvrent les exploitations faites dans le cadre de l'enseignement (montant forfaitaire par élève par année payé par le département)

Diffusion d'une production réalisée dans le cadre scolaire sous forme de podcast :

➤ Musique

« Impossible » de payer des droits d'auteurs car le podcasting c'est du téléchargement : pour pouvoir « offrir » une œuvre il faut d'abord obtenir les autorisations : du compositeur, interprète, distributeur puis une fois ces autorisations obtenues (= payées...) il faut négocier avec la Suisa pour les droits d'émission...

→ Il faut donc uniquement utiliser des musiques « podsafes » ou « Apple » (GarageBand)

Donc : les chroniques et ou reportages déposés sur un blog podcast « Scolcast » ne contiennent aucune musique protégée.

Seules les chroniques justifiant la diffusion d'un extrait de musique protégée (exemple présentation d'un chanteur, d'un courant musical etc) peuvent être mis en ligne. Légalement, dans ce cas, la citation musicale en adéquation avec le thème traité ne **doit pas** dépasser 50% du temps de la durée totale de la chronique mise en ligne.

Si un extrait de musique protégée est contenu dans l'épisode mis en ligne, il faut l'indiquer dans le texte de présentation de l'épisode sur le blog (obligation de citation). Il faut indiquer :

- Le titre du morceau dont est issu l'extrait
- Le nom de l'album
- Le nom de l'interprète

2. Restrictions liées au « contenu »

A. limitations « légales » relatives au contenu → articles du code pénal

Délits contre l'honneur.

Diffamation

Art 173

1. Celui qui, en s'adressant à un tiers, aura accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé une telle accusation ou un tel soupçon, sera, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus

Calomnie

Art. 174

Celui qui, connaissant la fausseté de ses allégations, aura, en s'adressant à un tiers, accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé de telles accusations ou de tels soupçons, alors qu'il en connaissait l'inanité, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Disposition commune

Art. 176

A la diffamation et à la calomnie verbales sont assimilées la diffamation et la calomnie par l'écriture, l'image, le geste, ou par tout autre moyen.

Injure

Art. 177

1 Celui qui, de toute autre manière, aura, par la parole, l'écriture, l'image, le geste ou par des voies de fait, attaqué autrui dans son honneur sera, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au plus.



2 Le juge pourra exempter le délinquant de toute peine si l'injurié a directement provoqué l'injure par une conduite répréhensible.

3 Si l'injurié a riposté immédiatement par une injure ou par des voies de fait, le juge pourra exempter de toute peine les deux délinquants ou l'un d'eux.

Prescription

Art. 178

1 Pour les délits contre l'honneur, l'action pénale se prescrit par quatre ans.

Ecoute et enregistrement de conversations entre d'autres personnes

179bis

Celui qui, sans le consentement de tous les participants, aura écouté à l'aide d'un appareil d'écoute ou enregistré sur un porteur de son une conversation non publique entre d'autres personnes, celui qui aura tiré profit ou donné connaissance à un tiers d'un fait qu'il savait ou devait présumer être parvenu à sa propre connaissance au moyen d'une infraction visée à l'al. 1, celui qui aura conservé ou rendu accessible à un tiers un enregistre- ment qu'il savait ou devait présumer avoir été réalisé au moyen d'une infraction visée à l'al. 1, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Enregistrement non autorisé de conversations

Art. 179ter 107

Celui qui, sans le consentement des autres interlocuteurs, aura enregistré sur un porteur de son une conversation non publique à laquelle il prenait part, celui qui aura conservé un enregistrement qu'il savait ou devait présumer avoir été réalisé au moyen d'une infraction visée à l'al. 1, ou en aura tiré profit, ou l'aura rendu accessible à un tiers, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues

Art. 179quater

Celui qui, sans le consentement de la personne intéressée, aura observé avec un appareil de prise de vues ou fixé sur un porteur d'images un fait qui relève du domaine secret de cette personne ou un fait ne pouvant être perçu sans autre par chacun et qui relève du domaine privé de celle-ci, celui qui aura tiré profit ou donné connaissance à un tiers d'un fait qu'il savait ou devait présumer être parvenu à sa propre connaissance au moyen d'une infraction visée à l'al. 1, celui qui aura conservé une prise de vues ou l'aura rendue accessible à un tiers, alors qu'il savait ou devait présumer qu'elle avait été obtenue au moyen d'une infraction visée à l'al. 1, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Crimes ou délits contre la paix publique

Atteinte à la liberté de croyance et des cultes

Art. 261

Celui qui, publiquement et de façon vile, aura offensé ou bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu, ou aura profané les objets de la vénération religieuse, celui qui aura méchamment empêché de célébrer ou troublé ou publiquement bafoué un acte culturel garanti par la Constitution, celui qui, méchamment, aura profané un lieu ou un objet destiné à un culte ou à un acte culturel garantis par la Constitution, sera puni d'une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus.

Discrimination raciale

Art. 261bis

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse; celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion; celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part; celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité; celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse,



une prestation destinée à l'usage public, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

B. Plagiat

Qu'est ce le plagiat

Plagier c'est « piller les œuvres d'autrui en donnant pour siennes les parties copiées » (Petit Larousse illustré, 2006)

Citer ses sources

Lorsque l'on prépare les textes que l'on va enregistrer il est impératif de citer ses sources :

- si l'on « reprend le texte » tel quel : il faut clairement indiquer qui est l'auteur et où l'on a trouvé l'information : on parle dans ce cas là de « citation ». Si le texte devait être publié par écrit le passage serait mis entre guillemets. Donc en radio on écrira par exemple : ... *je cite* ...
- Si l'on reformule avec ses propres mots des informations (paraphrase), il faut, impérativement faire référence au document sur lequel on s'est basé pour rédiger « son papier » (crédibilité des infos transmises)

→ attention : si l'on ne change que quelques mots du texte, il ne s'agit pas d'une paraphrase, mais d'une citation...

Bibliographie

Radios

Chantler P., Harris S. Local Radio Journalism. 2nd ed. Oxford : Butterworth-Heinemann, 1997.

Chardon J.-M., Samain O. Le Journaliste de Radio. Paris : Economica, 1995.

Huguiet M., Lucas E., Savino J., Spiegel P. CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information). La Radio, Média des Jeunes. – Paris : Ed. CFPJ, 2002.

Kouchner, J. Les radios de proximité : mode d'emploi. 3^{ème} éd. – Paris : Victoires-Editions 2006

Mouriquand J. L'écriture Journalistique. – 2^{ème} éd. corrigée. Coll. Que Sais-Je ? Paris : Presse Universitaire de France, 1999.

Sabbagh A. La Radio : rendez-vous sur les ondes. Paris : Gallimard, 1995.

Brosseau J.-M., Soncin J. Créer, gérer et animer une radio. GRET (Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques). Impr. 1998

Ponthieu G. Le métier de journaliste en 30 questions-réponses GRET (Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques). Impr. 1998

Podcasts

Cochrane T. Podcasting : the do-it-yourself guide. – Indianapolis, IN : Wiley, cop. 2005.

Dumesnil F. Les Podcasts : écouter, s'abonner, créer. Paris : Eyrolles, 2006.

Farkas B.G. Secrets of Podcasting : audio blogging for the masses. – Berkeley, CA : Peachpit, cop. 2006.

Geoghegan M.W., Klass D. Podcast Solutions : the complete guide to podcasting. – Berkeley, CA : Friends of Ed, cop. 2005.

Plisson J.-M. Le Guide du Podcasting. Paris : Ed. First Interactive, 2006.